

## REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

**Un deuxième basson (jouant les troisième et quatrième bassons) système français,  
jouant le contrebasson (système au choix)**

**Concours le mercredi 22 septembre 2021**

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage).

Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès, salle de répétition de l'Orchestre. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « orchestre », puis « concours et recrutements » le dimanche 12 septembre 2021 au plus tard.

## EPREUVES

**Diapason de l'Orchestre : LA 442**

**IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours**

**Traits d'orchestre** (téléchargeables sur notre site internet [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « concours et recrutements ») :

**Au basson :**

- B. Bartok - Concerto pour orchestre
- H. Berlioz - Symphonie Fantastique
- G. Bizet - Carmen
- J. Brahms - Concerto pour violon en ré majeur
- W.A. Mozart - Ouverture des Noces de Figaro
- M. Ravel - Rhapsodie espagnole
- R. Strauss - Don Quixote
- P.I. Tchaikovsky - Symphonie n°6 « Pathétique » (1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> mouvements)
- R. Wagner - Ouverture de Tannhäuser

**Au contrebasson :**

- L. van Beethoven - Symphonie n°5
- M. Ravel - Ma mère l'Oye
- M. Ravel - Concerto pour la main gauche

**Morceaux imposés :**

- W.A. Mozart – 1<sup>er</sup> mouvement du Concerto pour basson en si bémol majeur k.191 (sans cadence)
- M. Bitsch - Concertino (en entier)

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail à l'adresse suivante :

OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu.

<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>
------------------------------

**Prise de fonction :** dans le courant de l'automne 2021

**Obligations contractuelles :** 30 services/mois

**Rémunération :**

En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à l'indice brut 749 (2 900,65 €) ou 764 (2 952,20 €). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.

Compléments de rémunération :

- Indemnité de fonction : 219.05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12<sup>ème</sup> du traitement mensuel brut /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90.47 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1012 €/an
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)